



---

## Présentation du Service de pédiatrie du DFME et du Réseau pour la Formation des assistants en pédiatrie (Res-For-Ped)

---

Cher-e-s (futur-e-s) Collègues,

Nous sommes honorés de votre intérêt pour le Département femme-mère-enfant (DFME) du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) ainsi que pour le Réseau de Formation des assistants en Pédiatrie (Res-For-Ped), auquel le DFME est activement affilié aux côtés de plusieurs autres institutions hospitalières partenaires.

### Qu'est-ce que le Res-For-Ped ?

Le Res-For-Ped est un réseau de formation de 10 unités hospitalières pédiatriques de Suisse romande. Son but est de former les futurs pédiatres de premier recours ou hospitaliers, les futurs pédiatres pour la relève académique et universitaire ainsi que ceux qui seront actifs dans des organisations sanitaires, selon les filières de formation académique, hospitalière ou en cabinet, définies dans le lien suivant : [filières CHAT](#)

### Qu'apporte le Res-For-Ped ?

Le Res-For-Ped offre une formation clinique complète de la fin des études de médecine jusqu'à l'obtention du titre de spécialiste FMH en pédiatrie.

Le Res-For-Ped engage des jeunes médecins pour leur permettre de travailler dans 2 ou 3 différentes unités hospitalières, *universitaire*<sup>1</sup> et *non universitaires*<sup>2</sup>, pour permettre aux candidats de se former selon les règlements FMH en vigueur et dans l'optique d'offrir une très large expérience clinique. Dans ce cadre, et en raison des besoins de chacun, des adaptations du plan de formation aux exigences et aptitudes individuelles sont possibles. Dans tous les cas, un plan de formation et de carrière doit être établi.

Chaque assistant qui effectue toute sa formation au sein du Res-For-Ped aura ainsi la possibilité de travailler dans des unités de pédiatrie générale, d'urgence médico-chirurgicale pédiatrique, de néonatalogie, ainsi que dans des unités dédiées à d'autres sous-spécialités pédiatriques (au sein du DFME) voire en unité de réanimation médico-chirurgicale de niveau III (DFME). Chaque unité est tenue d'offrir le meilleur enseignement clinique possible, lequel est structuré selon sa casuistique et son organisation, ainsi que les règles en vigueur de l'ISFM.

Les conditions pratiques à l'obtention du titre de spécialiste FMH en pédiatrie sont décrites dans le document suivant : [site de la FMH](#)

\*\*\*

---

#### 1 universitaire :

Département femme-mère-enfant (DFME), Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) : <http://www.chuv.ch/dfme>

#### 2 non universitaires :

Hôpital du Jura (HJU), site de **Delémont** : <http://www.h-ju.ch/fr/Disciplines-medicales/Pediatrie.html>

Hôpital Fribourgeois (HFR), **Fribourg** : [Pédiatrie | hôpital fribourgeois \(h-fr.ch\)](http://Pédiatrie%20|h%C3%A4pital%20fribourgeois%20(h-fr.ch))

Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC), **Morges** : <http://www.ehc-vd.ch/prestation/pediatrie?établissement=hôpital-morges>

Hôpital Neuchâtelois (HNE), **Neuchâtel** : <http://www.h-ne.ch/pediatrie?inheritRedirect=true>

Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL), **Nyon** : [https://www.ghol.ch/jcms/ghol\\_5275/fr/pediatrie](https://www.ghol.ch/jcms/ghol_5275/fr/pediatrie) Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB), **Payerne** : [Pédiatrie \(hôpital-broye.ch\)](http://Pédiatrie%20(h%C3%A4pital-broye.ch))

Hôpital Riviera-Chablais (HRC), **Rennaz** : [https://www.hopitalrivierachablais.ch/jcms/hrc\\_8937/fr/pediatrie](https://www.hopitalrivierachablais.ch/jcms/hrc_8937/fr/pediatrie)

Hôpital du Valais (CHVR), **Sion** : <http://www.hopitalduvalais.ch/fr/disciplines-medicales/disciplines-de-a-a-z/pediatrie.html>

Etablissements Hospitaliers du Nord-Vaudois (EHNV), **Yverdon** : <https://www.ehnv.ch/specialites/pediatrie>

## Qu'est-ce que le Service de pédiatrie du DFME ?

Le Service de pédiatrie du Département femme-mère-enfant (DFME) du CHUV est un service universitaire reconnu, qui prend en charge les enfants de la naissance à l'adolescence dans tous les types de soins : hospitalisation, urgences, hôpital de jour et consultations spécialisées.

Intégré à un grand hôpital universitaire, le service propose une large exposition clinique à travers des rotations dans :

- la pédiatrie générale hospitalière,
- les urgences médico-chirurgicales pédiatriques,
- la néonatalogie et la réanimation de niveau III,
- plusieurs sous-spécialités (endocrino-diabéto, cardio, dermatologique, etc.),
- des postes de formation en cabinet de pédiatrie.

L'environnement universitaire du DFME, intégré à l'Université de Lausanne (UNIL), offre un accès privilégié à l'enseignement, à la recherche clinique et aux formations continues, permettant aux médecins assistants de développer à la fois leurs compétences cliniques et académiques.

## Quelles sont les exigences du Service de pédiatrie du DFME et du Res-For-Ped ?

Outre les exigences administratives et légales décrites ci-après, nous estimons que la capacité à communiquer, à transmettre des idées, des concepts et des images cliniques est essentielle. Dès lors, la maîtrise du français est indispensable pour rejoindre le Service de pédiatrie du DFME ou le Res-For-Ped, avec un niveau minimum requis de B2.

De façon globale, nous avons synthétisé les compétences que nous jugeons primordiales pour tout jeune pédiatre (décrisées [ici](#)), compétences qui seront évaluées lors du processus de recrutement. À ces compétences s'ajoutent des valeurs fondamentales que nous considérons comme indispensables à l'exercice du métier de pédiatre, telles que l'honnêteté, la fiabilité, le respect, l'intégrité et la bienveillance. Votre motivation personnelle constitue également un critère déterminant.

Nous attachons également une grande importance à la recherche en pédiatrie. C'est pourquoi nous encourageons vivement les candidats, qu'ils postulent au DFME ou au Res-For-Ped, à s'impliquer activement dans un groupe de recherche, que ce soit avant ou au cours de leur formation clinique. Cette implication permet d'entamer une carrière académique, de contribuer à la relève hospitalo-universitaire, de développer un esprit critique et de participer activement au progrès de la médecine, quelle que soit la trajectoire professionnelle choisie.

Nous valorisons particulièrement les candidats investis dans l'élaboration de cas cliniques, que ce soit dans le cadre de publications scientifiques ou de présentations lors du congrès annuel de la Société Suisse de Pédiatrie ou d'autres congrès pertinents.

Pour les candidats au Res-For-Ped, si les études de médecine ne leur ont pas permis d'être fréquemment confrontés de près et individuellement à des patients, il leur est conseillé d'avoir au minimum une année d'expérience clinique, par exemple dans une unité de médecine interne, de préférence en Suisse.

## Quelles sont les exigences administratives/légales pour rejoindre le Service de pédiatrie du DFME ou le Res-For-Ped ?

Tout médecin diplômé d'une faculté de médecine reconnue, suisse ou de l'Union européenne, peut briguer un poste de formation au sein du Service de pédiatrie du DFME ou du Réseau pour la Formation des assistants en Pédiatrie (Res-For-Ped).

- **Pour les candidats de nationalité suisse ou européenne détenant un diplôme de l'UE/AELE :** il est indispensable d'avoir obtenu son diplôme de médecin et de fournir soit la décision officielle de reconnaissance de la MEBEKO, soit un accusé de réception attestant que la demande est en cours de traitement.
- **Pour les candidats d'autres pays hors UE/AELE :** les procédures administratives sont plus compliquées et dépendent des lois fédérales et cantonales. Le diplôme de médecin doit être enregistré auprès de la Mebeko (attention, il s'agit d'une reconnaissance et non d'une équivalence, nécessitant de repasser les examens finaux).



de médecine après au minimum 3 ans de travail en Suisse comme médecin assistant). Ces candidats ne peuvent postuler pour une formation que s'ils sont au bénéfice d'une bourse d'état ou d'une institution reconnue. À défaut, un engagement n'est envisageable que de manière exceptionnelle, et uniquement dans le cadre d'un remplacement.

**Comment postuler au DFME ou Res-For-Ped ?** Vous pouvez postuler en tout temps, si possible un à deux ans avant la date à laquelle vous souhaitez débuter votre formation, sur le lien suivant : [offre d'emploi](#). Les dates limites de postulations ainsi que les prochaines commissions d'engagement sont précisées dans l'offre d'emploi. Le dossier est considéré comme complet une fois que les pièces requises selon l'annonce sont transmises, ainsi que les deux lettres de recommandation structurées complétées et validées.

Pour votre dossier, vous devez alors nous faire parvenir :

- Lettre de motivation mentionnant à quelle date vous souhaitez débuter votre activité
- Curriculum vitae avec une photo
- Copies de vos divers certificats
- Copie de votre diplôme de médecine
- Copies de vos attestations/évaluations de stages
- [Formulaire de consentement de transmission des données](#)

**Deux lettres de recommandations standardisées sont demandées pour compléter votre dossier :**

Lorsque nous recevrons votre candidature, après examen de cette dernière et uniquement si elle est complète, nous vous enverrons deux liens à transmettre à deux médecins-cadres de votre choix, vous ayant vu travailler. Ainsi ils pourront les compléter de manière confidentielle, directement en ligne. En effet, vous pouvez lire un exemple fictif de ces lettres en cliquant [ici](#).

Les dossiers seront évalués après la date limite de postulation et nous n'hésiterons pas à prendre contact avec vous si nous avons besoin de plus amples informations.

Si votre candidature est retenue après évaluation de votre dossier, vous serez invité-e à un entretien individuel avec les membres de la commission d'engagement conjointe du DFME et du Res-For-Ped, selon votre parcours. Cet entretien est structuré en trois parties, qui vous seront expliquées en détail lors de votre convocation. Il faudra ensuite compter un délai de 2 à 4 semaines avant de recevoir une réponse.

Le nombre de candidatures est nettement supérieur au nombre de places de formation disponibles, tant au sein du DFME que du Res-For-Ped. Beaucoup de candidatures ne pourront donc pas être retenues. À noter que la majorité des postes de formation du DFME est réservé aux médecins assistants se formant dans le Res-For-Ped.

**Les conditions d'une postulation uniquement pour le DFME sont les suivantes :**

Vous avez une expérience clinique préalable et il vous manque uniquement une formation de pédiatrie dans un hôpital universitaire.

Vous souhaitez une expérience de 6 à 12 mois en pédiatrie dans le cadre de votre engagement dans une formation de pédiatrie à l'étranger (fellowship).

Vous souhaitez une expérience de 6 à 12 mois en pédiatrie dans le cadre d'une autre spécialité. Votre dossier suivra alors une procédure simplifiée.

Dans les autres situations, votre postulation sera considérée comme une postulation pour le ResForPed, sachant que les dossiers sont traités de façon commune et qu'il n'existe qu'une commission d'engagement pour le réseau et le DFME. .



**La formation dans le Res-For-Ped est, dans la mesure du possible, structurée comme suit :**

- Formation de base de 2 ans à 2,5 ans : 12 mois de formation à 100% en unité régionale (UR), précédés ou suivis de 12 à 18 mois au DFME (urgences, hospitalisation et néonatalogie le plus souvent).
- Evaluation des acquisitions et progrès après 12-18 mois, puis planification de la fin de la formation selon les désirs individuels d'orientation de carrière (filières CHAT, c.f. ci-dessous), possibilités de formation spécialisée, sélections selon évaluations.
- Deuxième partie de formation de 2,5 ans à 3 ans : 12 mois de formation en UR précédés ou suivis de 18 à 24 mois au DFME. A ce stade de formation, des postes de travail à temps partiels sont disponibles, essentiellement au DFME.
- Fin de formation au sein du Res-For-Ped à l'obtention de son titre FMH en pédiatrie ou en raison d'une promotion à un poste de chef-fe de clinique ou de son admission dans une formation en sous-spécialité.
- La durée de la formation planifiée peut être adaptée en fonction de l'expérience acquise au préalable.

#### **Evaluations périodiques**

Tout au long de votre formation, il sera primordial que vous bénéficiiez des évaluations de vos prestations après 2 mois, 6 mois, puis 12 mois d'engagement, voire 18 et 24 mois pour les engagements sur 2 ans. Ces évaluations sont obligatoires et doivent être réalisées au sein de chaque unité où vous travaillez, tout au long de votre formation, puis transmises au secrétariat du Service de pédiatrie du CHUV ou du Res-For-Ped

Le médecin chef de service de l'unité où vous travaillez est responsable d'assurer une évaluation périodique de l'atteinte des objectifs de formation selon l'orientation des médecins en formation de son service. Lors de cet entretien, le chef de service - ou le cadre délégué à cet effet - et le médecin assistant évaluent l'atteinte des objectifs pendant la période écoulée, l'adéquation de l'orientation dans la filière choisie et fixent de nouveaux objectifs.

Toute période non validée de 3 mois ou plus doit être communiquée au responsable du Res-For-Ped par les responsables du médecin-assistant concerné. Par précaution, toute période de 3 mois ou plus validée avec réserve doit aussi être communiquée au responsable du Res-For-Ped.

#### **Interruption de la formation au sein du Res-For-Ped**

S'il souhaite changer de cursus postgradué et interrompre la formation au sein du Res-For-Ped, le médecin-assistant en informe, par oral et écrit, le médecin cadre responsable du service/unité qui l'emploie ainsi que, par écrit, le responsable du Res-For-Ped.

Le Res-For-Ped peut décider d'interrompre la formation d'un interne au sein du réseau, ie de la planification de celle-ci dans le réseau ou de la poursuite des engagements par les unités du réseau initialement pressenties pour accueillir un assistant en formation, sur la base de différents cas de figure :

1. Si deux périodes de formation, dans deux unités différentes du Res-For-Ped, ne sont pas validées pour l'obtention d'un titre FMH, sur la base d'une évaluation faite conformément aux principes et règles de la FMH et du Res-For-Ped, ou
2. Si une période est validée avec réserve dans une première unité et que la période qui suit n'est pas validée dans une seconde unité pour l'obtention d'un titre FMH, sur la base d'une évaluation faite conformément aux principes et règles de la FMH et du Res-For-Ped ou
3. Faute ou négligence professionnelle grave du médecin-assistant impliquant la rupture du lien de confiance entre l'employeur ou le Res-For-Ped et le médecin-assistant, ou
4. Violation des devoirs professionnels propre à rompre le lien de confiance.

Au sein d'un même établissement de formation, une période de formation qui suit une période validée avec réserve doit être soit « validée », soit « non validée », mais ne peut pas, à nouveau, être « validée avec réserve » : la validation de la 2<sup>ème</sup> période de formation valide la 1<sup>ère</sup> ET la 2<sup>ème</sup> période de formation ; la non-validation de la 2<sup>ème</sup> période de formation invalide la 1<sup>ère</sup> ET la 2<sup>ème</sup> période de formation.

Au terme d'un engagement au sein d'un établissement de formation, les périodes de formation qui s'y sont déroulées doivent être soit validées, soit non validées.

En présence d'une de ces situations décrites ci-dessus, les responsables de l'unité où travaille l'assistant lors des faits décrits sont tenus d'informer le responsable du Res-For-Ped qui peut interrompre la planification de la formation du médecin assistant et qui en informe les unités d'accueil concernées. Ces unités restent libres de proposer ou non un contrat de travail au médecin-assistant, dans le respect de la législation sur le travail et en dehors du Res-For-Ped. L'interruption d'un engagement au sein d'une unité hospitalière relève de la législation sur le travail applicable à l'établissement.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et complément d'information que vous pourriez désirer, soit par téléphone au (+41)21 314 06 02 ou par e-mail, à l'adresse [resforped@chuv.ch](mailto:resforped@chuv.ch).

\*\*\*

#### **Récapitulation des liens et documents utiles :**

[Filières CHAT](#)

[Conditions pratiques à l'obtention du titre FMH en pédiatrie](#)

[Compétences jugées primordiales pour devenir pédiatre](#)

[Formulaire de demande MEBEKO pour enregistrement d'un diplôme étranger](#)

[Lettre de recommandation structurée](#)